



# LE TABAGISME PASSIF

## CE QU'IL FAUT SAVOIR



### À retenir

Il existe en Nouvelle-Calédonie **une réglementation\*** sur le tabac dans les établissements recevant du public. Celle-ci a pour objectif de protéger les non-fumeurs du tabagisme passif.

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les lieux à usage collectif.



Sauf s'il existe un emplacement expressément réservé aux fumeurs qui respecte les conditions fixées par arrêté du gouvernement.

Cet espace, **interdit aux mineurs**, doit être signalé par un logo et un message sanitaire.



© DDEMI-LUNE • Délibération n°2003 du 27 décembre 2021 relative à l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.



**Service de santé publique**  
Direction des affaires sanitaires  
et sociales de la Nouvelle-Calédonie  
dass@gouv.nc / www.dass.gouv.nc / Tél. 24 37 18

 [dass.gouv.nc](http://dass.gouv.nc)



GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE-CALÉDONIE

Vous êtes ?  
**NON FUMEUR (SE)**

## QUELQUES INFORMATIONS SUR LE TABAGISME PASSIF

Les études ont montré que les non-fumeurs peuvent développer des maladies liées au tabac.

Les risques sont plus importants chez la femme enceinte et le jeune enfant.



### Chez la femme enceinte

Une femme enceinte sur deux est exposée au tabac, ce qui entraîne davantage de fausses couches, de grossesses extra-utérines, de malformations congénitales, de bébés naissant avec un faible poids et à risque de maladies.

### Chez l'enfant

L'exposition dans l'enfance entraîne davantage de maladies respiratoires, otites, difficultés d'apprentissage et problèmes comportementaux (hyperactivité) pouvant avoir des répercussions au niveau scolaire. Cela pourrait également augmenter le risque de survenue de certains cancers dans l'enfance (tumeurs au cerveau, lymphomes) et d'affection cardiovasculaire à l'âge adulte.



### UNE RÉGLEMENTATION EST LÀ POUR VOUS PROTÉGER.

Mobilisez-vous pour que les personnes qui fument dans votre entourage comprennent et respectent ces règles (voir au dos).

Vous êtes ?  
**FUMEUR (SE)**

## QUELQUES INFORMATIONS SUR LE TABAGISME PASSIF

**Votre fumée de cigarette peut avoir des conséquences sur la santé d'autres personnes.**

Les adultes verront une augmentation de leurs risques de faire des accidents cardiaques, vasculaires et différents types de cancers. Ainsi, un non-fumeur exposé régulièrement à la fumée de cigarette a :

- 27 % de risque en plus de crise cardiaque.
- 25 % de risque en plus de cancer du poumon si son conjoint fume.
- 2 fois plus de risque de cancer des sinus de la face.
- 2 fois plus de risque d'accident vasculaire cérébral (AVC).

**Les femmes enceintes et les jeunes enfants** sont quant à eux **particulièrement vulnérables** à la fumée de tabac (voir ci-contre).



VOUS AVEZ PENSÉ À  
ARRÊTER DE FUMER ?  
**BRAVO !**

**Voici quelques bénéfices immédiats de l'arrêt du tabac :**

- 20 min\*** : normalisation de la pression sanguine et des pulsations du cœur.
- 24 h\*** : le sang ne contient plus de monoxyde de carbone.
- 48 h\*** : le goût et l'odorat s'améliorent.
- 72 h\*** : respirer devient plus facile.
- 15 j - 3 mois** : le souffle s'améliore, et la toux et la fatigue diminuent.

**Y penser c'est déjà s'engager...**

Des professionnels formés sont là pour vous aider et vous accompagner dans cette démarche :

- votre **médecin traitant**
- le **centre DECLIC - Tél. 25 50 78**  
(Entretiens gratuits pour les jeunes de moins de 25 ans et leur famille, à Nouméa et en brousse)
- Le **centre de soin en addictologie - Tél. 24 01 66**  
(Entretiens gratuits pour les plus de 25 ans, à Nouméa et en Brousse)